

Médiathèque Léo-Ferré

CONCOURS PHOTOS

AMATEUR·RICE
2025

RÈGLEMENT &
DOSSIER D'INSCRIPTION

Participation jusqu'au
30 avril 2025



01 64 49 64 19
mediatheque@marcoussis.fr
www.marcoussis.fr

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

La commune de Marcoussis organise un concours de photographies.

Cet événement se déroule **du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.**

L'exposition des lauréats aura lieu **du 20 mai au 1^{er} juin 2025.**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours amateur est ouvert aux personnes majeures et mineures, à l'exclusion des membres du jury, du personnel de la médiathèque, des élu-es municipaux-ales.

La catégorie « **jeune** » est ouverte aux enfants de **12 à 17 ans.**

La catégorie « **adulte** » est ouverte aux personnes de **18 ans et plus.**

Les participant-es s'engagent à envoyer uniquement une photo dont il-elle est auteur-riche . Les auteur-rices sont seul-es responsables de tout droit relatif aux images qu'ils-elles présentent ; la participation au concours implique qu'ils-elles détiennent toutes les autorisations nécessaires (individus majeurs ou mineurs, lieux ou objets privés etc.). En cas de litige la responsabilité du-de la participant-e sera la seule engagée.

ARTICLE 3 : THÈME

Le concours a pour thème « **LA TRANSMISSION** ». Ce thème peut être traité sous divers aspects comme par exemple la transmission intergénérationnelle (la transmission de savoirs ou de valeurs d'une génération à l'autre), patrimoine culturel et savoir-faire (métiers anciens ou des savoir-faire artisanaux), traditions (culturelles ou

familiales, fête locale, danse, cérémonie...), nature et environnement (respect de la nature), savoir et éducation (cours, bibliothèques, moments d'apprentissage), objets de valeur sentimentale (objet de famille transmis de génération en génération), valeurs et émotions (valeurs humaines, telles que l'amour, le courage ou l'entraide), transmission numérique (l'information, de la mémoire ou du savoir à travers le numérique)...

La technique est quant à elle libre.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque participant-e devra envoyer **une photographie** dont elle-il est l'auteur-riche accompagnée du présent **règlement** rempli et signé via Wetransfer (<https://wetransfer.com/>) ou sur clé USB déposée à la médiathèque. Chaque participant devra donner un titre à sa photographie.

Date limite de participation : **30 avril 2025.**

Tout dossier envoyé, passé cette date, ne sera pas pris en compte.

Critères techniques :

- JPG ou PNG
- 300 dpi
- 1.5Mo minimum
- Dimensions maximum 1920 pixels pour le côté le plus long

ARTICLE 5 : NON VALIDITÉ DE PARTICIPATION

Seront considérés comme non admissibles :

→ Les dossiers incomplets (règlement non signé ou manquant, coordonnées manquantes ou erronées).

→ Les dossiers dont la photographie numériques serait illisible.

ARTICLE 6 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'ensemble des participant-e-s cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (publications municipales, photothèque ou exposition) à la commune de Marcoussis. Celle-ci pourra en outre utiliser les photographies afin de réaliser tout support de communication municipal.

ARTICLE 7 : PRIX ET JURY

Un jury composé d'élus et d'agents communaux, se réunira et sélectionnera parmi les candidatures valides les lauréat-e-s ainsi que le Prix du jury dans chaque catégorie. Chaque candidat-e sera informé-e par courrier ou par mail du résultat.

Les photographies des gagnant-e-s, développées en haute qualité en format 40x50 cm par la Mairie de Marcoussis, **seront exposées à la médiathèque Léo-Ferré du 20 mai au 1^{er} juin 2025.**

À cette occasion, un vernissage sera organisé durant lequel les lauréat-es se verront **offrir leurs photographies.**

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrent-e-s. Par ailleurs, elles et ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

DATE & SIGNATURE:

(précédées de la mention «lu et approuvé»)

**POUR LES CANDIDAT-E-S
MINEUR-E-S :**

J'autorise mon enfant mineur dont le nom est indiqué ci-dessus à participer à ce concours organisé par la commune et reconnais avoir lu le présent règlement de participation.

REPRÉSENTANT-E LÉGAL-E

NOM :

PRÉNOM :

DATE & SIGNATURE :

(précédées de la mention «lu et approuvé»)

***Horaires de la médiathèque
(période scolaire) :***

mardi : 15h-18h30

mercredi : 10h-12h30/14h-18h

jeudi : 15h-18h30

vendredi : 15h-18h30

samedi : 10h-12h30/14h-18h

dimanche : 10h-12h